

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20220923CM107 -

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois septembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 16 septembre 2022, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur BAZOUNGOULA a donné pouvoir à Madame GIRARD  
Madame BURY-DAGOT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER  
Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Madame HUROT  
Madame MARTIN-CHABBERT a donné pouvoir à Madame LEMAY  
Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET  
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Madame VILLOING  
Monsieur MERCIER a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE  
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur SIZARET  
Madame AUBOURG-DEVERGNE a donné pouvoir à Monsieur LALANDE  
Monsieur MARINAULT a donné pouvoir à Madame ACQUART  
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE  
Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER  
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame PRIGENT

Absents :

Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Mehdi DE LA ROCHEFOUCAULD***

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers votants : 33

Affichage du compte rendu partiel le

Transmis en Préfecture le

Publication le

26 SEP. 2022

---

**20220923CM107 - Vœu du conseil municipal de Saint-Jean de Braye pour que l'État donne les moyens aux collectivités pour affronter la crise et protéger leurs concitoyens**

À la crise écologique, à la crise géopolitique, à la crise sanitaire, s'ajoute désormais une crise économique et sociale.

Le retour de l'inflation, en particulier, inquiète légitimement nos concitoyens. L'augmentation des prix des produits de première nécessité, mais surtout des prix de l'énergie laisse peser une vraie menace sur le pouvoir d'achat, alors que les décisions de revalorisation restent limitées, et que le gouvernement continue de refuser de convoquer une vaste conférence salariale pour discuter, entre l'État et les partenaires sociaux, d'un meilleur partage de la valeur ajoutée.

Face à cette conjonction de crises, et face aux difficultés économiques et sociales à venir, les collectivités locales, au premier rang desquelles les communes, vont une nouvelle fois se retrouver en première ligne.

La ville de Saint-Jean de Braye, continuera sa politique d'accompagnement des plus fragiles et d'investissement dans les services publics (écoles, petite enfance, CCAS, épicerie solidaire, arche abraysienne...) qui, rappelons-le, sont le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas.

Mais, dans cette gestion de la crise, des crises, l'État, qui se défait d'une grande partie de ses responsabilités sur les collectivités locales, s'ingénie par ailleurs à les désarmer,

- en réduisant les dotations de fonctionnement pour contribuer au redressement de finances publiques qu'il a lui-même dégradées ;
- en réduisant année après année leur autonomie fiscale, et cela sans garantie sur la pérennité des compensations financières ;
- en décidant unilatéralement une revalorisation, certes nécessaire, de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires mais sans imaginer aucun mécanisme de compensation (c'est pour St-Jean de Braye, un surplus de dépense de 600 000 euros en année pleine).

Tout cela alors que les collectivités locales subissent elles aussi le renchérissement du coût de l'énergie et de l'ensemble des marchés publics.

Il est désormais urgent que le gouvernement comprenne que les collectivités locales sont les « premières de cordée » dans la gestion des crises, dans la protection de nos citoyens, dans la production des services publics, et dans l'investissement public si essentiel au dynamisme de notre économie. Et que, pour assumer ce rôle, elles doivent en avoir les moyens.

Seul un soutien total de l'État permettra aux collectivités d'affronter cette crise. Une taxe sur les superprofits générés par les grands groupes de l'énergie s'impose.

Par ce vœu, les élus municipaux de la ville de Saint-Jean de Braye demandent à l'État de :

- remettre à plat des mécanismes d'écrêtement des dotations de fonctionnement et de redonner les moyens aux communes de financer leurs politiques publiques de proximité ;
- revenir sur la réduction systématique de l'autonomie fiscale des collectivités locales en engageant une refonte de la fiscalité locale qui la rende plus juste et plus transparente, tout en redonnant aux collectivités le pouvoir d'en fixer le niveau.

Et, dans la situation extrême dans laquelle nous risquons de nous trouver, de :

- permettre aux collectivités de bénéficier intégralement du tarif réglementé de l'énergie pour ne plus être soumises aux variations spéculatives du marché ;
- compenser intégralement l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

Ceci étant exposé,

*Par 30 voix pour,*

*3 abstention(s) :* Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur OUARAB

*Le conseil municipal décide :*

*- d'adopter le présent vœu.*

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-Jean de Braye, le 26 septembre 2022  
Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Lolette*

Lolette MARTIN-CHABBERT